



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.ceaassur.fr>

Comité des entreprises d'assurance
Secrétariat général

Paris, le 4 mars 2010

Agrément des entreprises d'assurance et de réassurance

Le Comité des entreprises d'assurance publie son rapport d'activité

Le Comité des entreprises d'assurance vient d'adopter et de rendre public son rapport d'activité pour l'exercice 2009. Son président Didier PFEIFFER dresse un bilan de la dernière des six années d'exercice du Comité dont les compétences seront reprises prochainement par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le Comité des entreprises d'assurance, autorité administrative collégiale indépendante, a été créé par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il est chargé d'autoriser les différentes activités que peuvent exercer les entreprises d'assurance et de réassurance, les transferts de portefeuilles de contrats entre entreprises d'assurance ou de réassurance, les fusions entre entreprises et les modifications d'actionnariat de ces entreprises. Le Comité est également chargé d'examiner les nominations des dirigeants d'entreprises d'assurance ou de réassurance.

Au cours de l'exercice 2009, l'activité du Comité a été aussi variée que dans les années précédentes : **4 agréments, 5 extensions d'agrément, 1 constatation de caducité d'agrément, 17 transferts de portefeuilles de contrats par des entités agréées en France, 4 fusions d'entreprises d'assurance, 16 modifications d'actionnariat.** A fin 2009, **369 entreprises d'assurance sont agréées en France, 104 entreprises d'assurance européennes sont habilitées à opérer en France par le biais de succursales, 992 entreprises d'assurance européennes sont habilitées à opérer en France en libre prestation de services.**

La coopération étroite du comité avec les autres autorités françaises d'agrément ou de contrôle du secteur financier (Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Commission bancaire, Autorité des marchés financiers) et avec les autorités de supervision européennes a permis de contribuer à la surveillance de la situation financière des entreprises et d'améliorer ainsi la protection des assurés.

Le rapport d'activité est en ligne sur le site internet du Comité des entreprises d'assurance : www.ceaassur.fr